RAPPORT DU PRESIDENT
Du jury de l'examen professionnel avec épreuves d'accès au grade d'attaché principal territorial
(Avancement de grade)

L'arrêté d'ouverture de cet examen est pris en date du 15 septembre 2020 au titre de la Région corse et la publicité est publiée dans le journal officiel le 29 septembre 2020.

Retrait de dossier de candidature : du mardi 3 novembre au mercredi 9 décembre 2020.
Date limite de dépôt de dossier de candidature : jeudi 17 décembre 2020 inclus.

Epreuve d'admissibilité : jeudi 8 avril 2021.

Epreuve d'admission : le mercredi 13 octobre 2021.

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Inscrits	Présents	Taux d'absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
55	37	32.72 %	23 (10)	23	15 (12)

II. PRESENTATION DES RESULTATS

L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Les candidats ont une épreuve écrite d'admissibilité, consistant en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (durée : quatre heures ; coefficient 1) ;

Inscrits	Présents	Note la + élevée	Note la + basse	Notes inférieures à 5	Notes supérieures ou égales à 10	Note moyenne	Admissibles (seuil)
55	37	14	6.75	0	23	10.46	23 (10)

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury se fondant sur les dispositions du règlement général des concours et examens rappelle les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes. Les consignes ont été respectées, aucune copie n'a été annulée.

c. seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil « plancher » à 10.00.
On a ainsi 23 candidats retenus.

L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les candidats ont une épreuve orale d'admission, consistant en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Candidats admissibles	Candidats présents	Note la + élevée	Note la + basse	Note < à 5	Note > ou = à 10	moyenne
23	23	17	7	0	21	13

Quinze candidats ont été admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial.
Le seuil d'admission décidé par le jury a été fixé à : 12/20

Fait à Ajaccio le 14 octobre 2021
Le Président du jury